

Informations clés



Structure porteuse :
Parc naturel régional
Structure animatrice :
CPIE Pays Creusois



ETP dédié à l'animation PSE :
0,3 - externalisation de l'animation technique



OTEX principal :
Élevage



Surface de territoire PSE : **33 km² soit 1% de la superficie du territoire de la structure porteuse**



Densité médiane de haie : **46 ml/ha - Territoire poussant**



Nombre d'agriculteurs dans le PSE : **53 dont 43% engagés dans le Label Haie**



Date signature 1^{er} contrat :
2020



Système indicateurs :
Multiple

1. Objectif de la démarche PSE

Enjeux :

- Préservation de la ressource en eau
- Changement climatique
- Préservation de la biodiversité

Indicateurs de pratiques

Volet I - Gestion des structures paysagères

Présence d'infrastructures agroécologiques (dont haie avec labellisation Label Haie)

Volet II - Gestion des systèmes de production agricoles

Prairies, rotation longues et couverts végétaux

Extensification des pratiques agricoles

Services écosystémiques rendus

Bénéfices

Qualité du paysage

Stockage de carbone et lutte contre le réchauffement climatique

Épuration de l'eau

Stockage naturel de l'eau et zone d'épanchement des crues

Protection des sols contre l'érosion

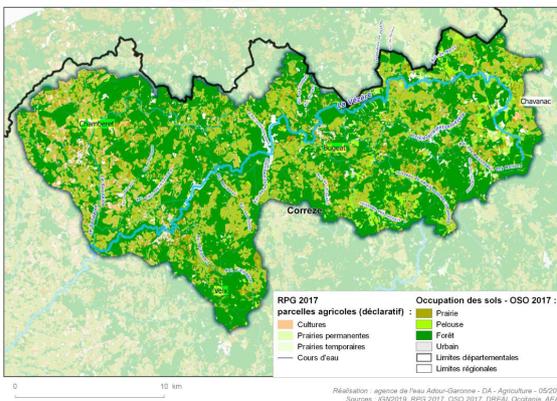
Maintien d'un haut niveau de biodiversité

Protection de la qualité des masses d'eau

Focus haie

Une note sur 10 points est calculée pour chaque indicateur. L'addition des trois notes permet d'obtenir un score PSE sur 30 points. Pour être éligible au dispositif PSE, l'exploitation agricole devra obtenir un score minimum de 16 points sur 30.

Expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) (enjeux eau + biodiversité ; animation territoriale opérationnelle) PNR MILLEVACHES



Le territoire

Le territoire du Parc Naturel Régional s'étend sur trois départements et couvre deux agences de l'eau. Cependant, le territoire concerné par le PSE se trouve uniquement dans l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Territoire moteur sur la thématique de la haie avec la mise en place de plusieurs dispositifs :

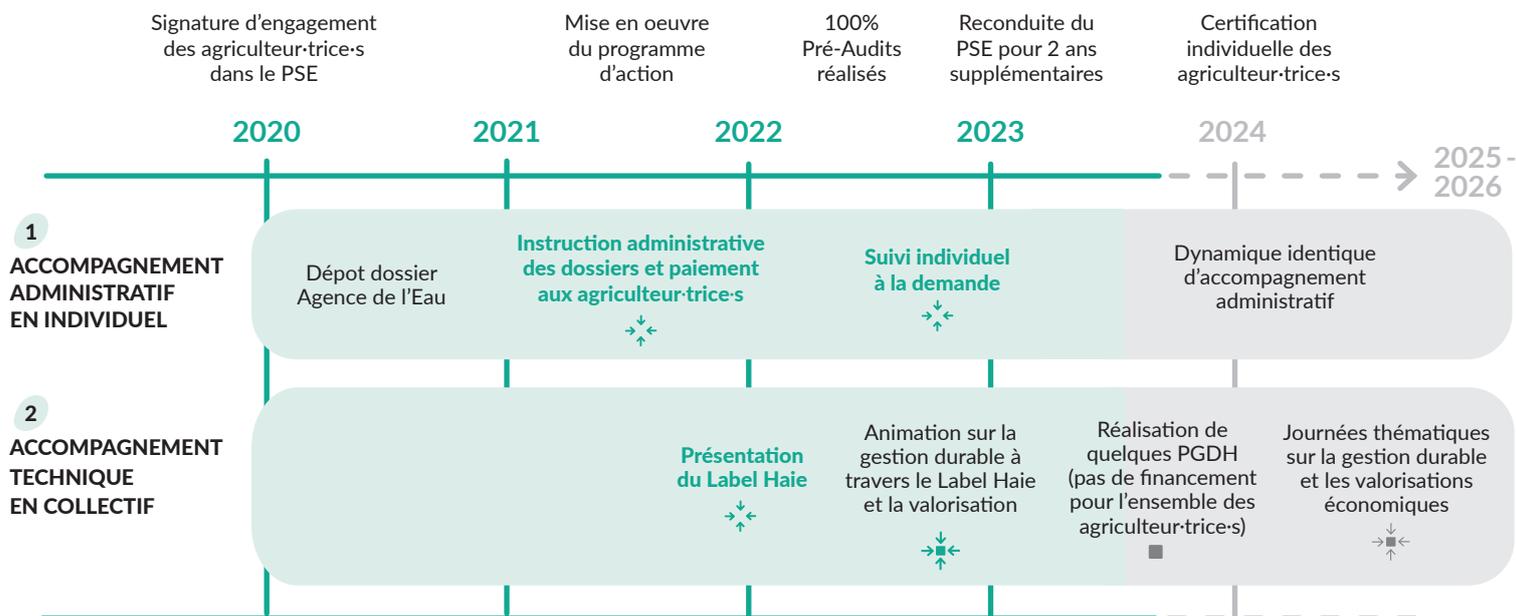
- des projet de plantation étaient conduits par la Chambre d'Agriculture avec des plans de gestion,
- pas d'animation sur la gestion durable des haies avec valorisation à la suite,
- projet mod'biodiv avec diagnostic qualitatif du bocage et diagnostic social.

La prise en compte de la haie sur le territoire

« C'est un territoire en altitude où la moitié des haies ont été mal entretenues avec l'épaveuse, tandis que l'autre moitié ne fait l'objet d'aucune gestion. En conséquence, le bocage a vieilli et le sous-étage végétal disparaît. »

2. Mise en oeuvre du dispositif PSE - HAIE

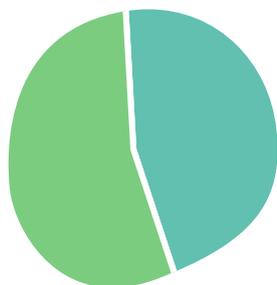
■ Action réalisée en interne ✦ Action réalisée avec des partenaires



3 ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

ENVELOPPE TOTALE PSE PAR AN : 589 000 € pour la partie agriculteur-trice-s

Agriculteur-trice-s non concerné-e-s par l'indicateur haie
54,3%



Agriculteur-trice-s concerné-e-s par l'indicateur haie
45,7%

POUR LES AGRICULTEUR-TRICE-S

- Rémunération pour 1 an :
 - Minimum : 600 € pour le volet haie soit 16% de la rémunération totale par an
 - Maximum : 3 262 € pour le volet haie soit 14% de la rémunération totale par an dans un GAEC 3 personnes
- Pas de bonus

POUR L'ANIMATION

- 0.3 ETP financé par l'Agence de l'Eau (via une enveloppe hors PSE)

Tableau du financement partie haie en fonction de la note PSE

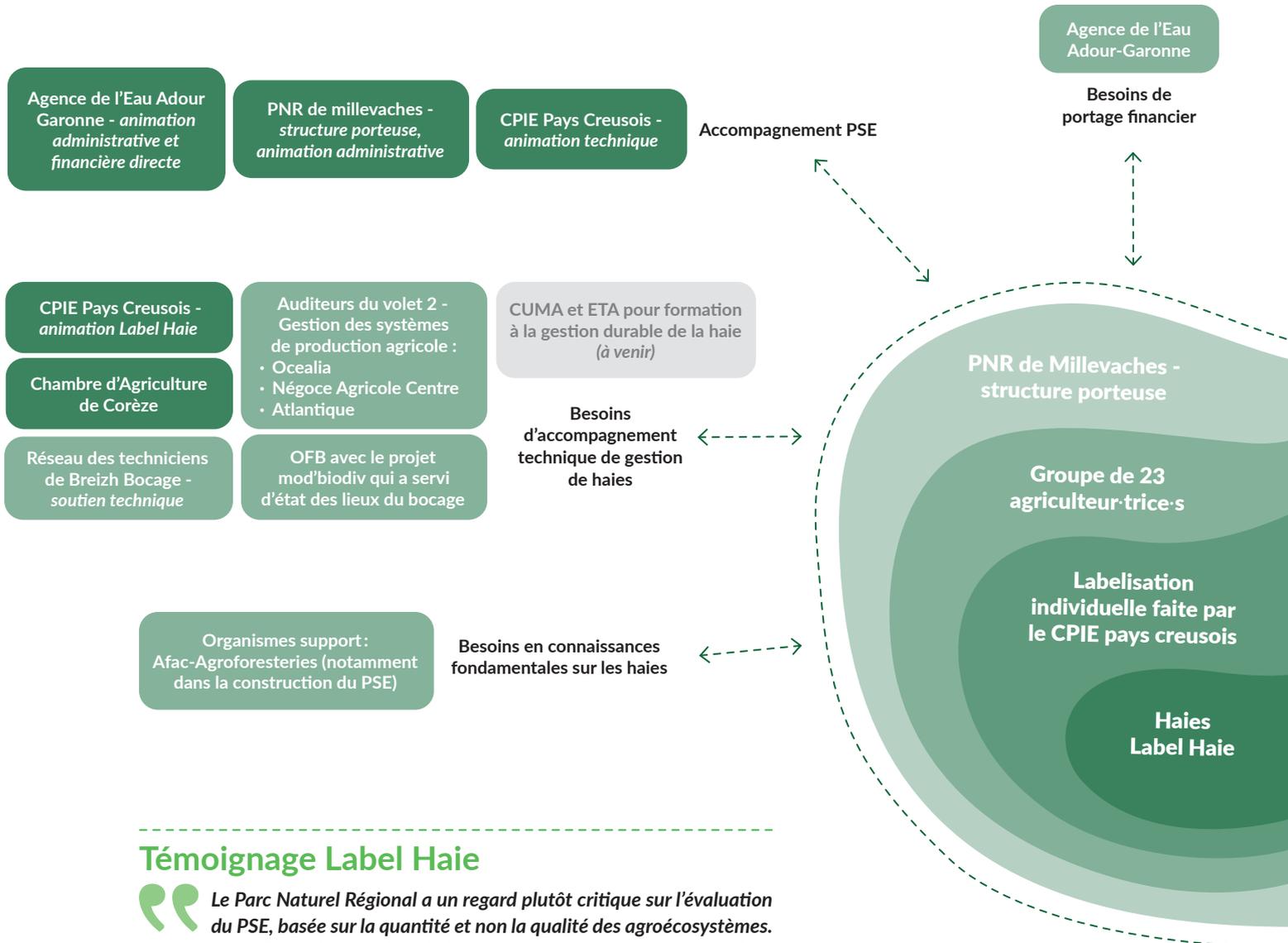
Pourcentage de haies sur la SAU (%)	<5%	5%-6%	6%-7%	7%-8%	8%-9%	9%-10%	10%-11%	11%-12%	12%-13%	13%-14%	14%-15%
Note PSE	-	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur guide Maintien - entretien €/ha SAU /an	-	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50

Le CPIE, qui assume le rôle d'animateur pour le volet haie au sein de ce PSE, opère normalement à l'échelle du département. En principe, nous n'intervenons pas en Corèze. Cependant, en raison de l'absence d'infrastructures similaires, nous sommes amenés à intervenir dans trois PSE-Haie, dont celui-ci. L'idée principale est de **collaborer étroitement avec la chambre d'agriculture, qui joue un rôle essentiel en tant que relais local**. L'enjeu pour moi est de les impliquer progressivement dans le projet sur une période de trois ans. **L'objectif est d'harmoniser ce que je développe avec leur approche**, afin qu'ils puissent ultérieurement prendre le relai. Pour le moment, nous avons prévu d'organiser ensemble des demi-journées et du temps d'animation collectif pour avancer dans cette direction.»

La mise en place du Label Haie s'est faite tardivement et par conséquent le label n'est pas complètement ancré dans la conscience collective, que ce soit chez les animateur-trice-s territoriaux et les agriculteur-trice-s.»

3. Écosystème créé autour du PSE-Haie

TRAVAIL INTER-STRUCTURES EN RÉSEAUX
Besoins d'échanges et de rayonnement de groupe



Témoignage Label Haie

Le Parc Naturel Régional a un regard plutôt critique sur l'évaluation du PSE, basée sur la quantité et non la qualité des agroécosystèmes. C'est pourquoi l'introduction du Label Haie est une très bonne initiative dans le cadre du PSE car **il introduit une dimension qualitative en plus de la dimension quantitative.**»



Premier bilan

« L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a élaboré un cahier des charges qui permet une animation beaucoup plus globale et territoriale, couvrant des départements entiers. Cette approche est particulièrement intéressante car elle nous permet de travailler à une échelle pertinente pour développer la gestion durable des haies, tout en mettant en place des filières de valorisations économiques associées. Même si nous pouvons également intervenir sur des bassins versants, il est important de souligner que les acteurs de la filière doivent avoir une portée départementale. Je pense que l'accent devrait être mis sur la collaboration et le travail en collectif au sein d'OCG plutôt que sur des certifications individuelles. Bien que je ne puisse pas affirmer que cela donne nécessairement de meilleurs résultats à ce stade, cette approche ouvre certainement de meilleures perspectives pour l'avenir. »

Opportunités

« Nous avons l'habitude de beaucoup échanger avec les financeurs. Lorsque nous avons des idées, nous sommes invités à les partager, nous leur demandons leur avis et nous construisons les dossiers ensemble. Il ne s'agit pas seulement de financeurs, ce sont des partenaires qui, à un moment donné, nous apportent un soutien financier. Nous avons déjà adopté cette manière de fonctionner et la mise en place du PSE a permis de renforcer les liens entre tous les partenaires pour avoir un accompagnement le plus adapté possible. »

Perspectives

« Je considère que la mise en place de filières de valorisation économique est cruciale pour encourager la gestion durable des haies sur le territoire. La Corrèze est le deuxième département le plus bocager de France. La ressource-haie bien que considérable se confronte, parfois, à la concurrence de la ressource forestière. Dans ce contexte, il pourrait être judicieux de favoriser l'autoconsommation de la ressource bois dans les fermes. Cela pourrait se traduire par une utilisation directe du bois dans des chaudières d'exploitation ou par la production de litière plaquette animale, ce dernier choix étant particulièrement pertinent compte tenu du caractère agricole du territoire du PNR, où la disponibilité de paille est limitée. »

PSE avec indicateurs multiples et nombreux interlocuteurs sur l'animation du Label Haie

Partage de connaissances et de compétences avec les partenaires pour pérenniser le Label Haie sur le territoire

Recherche de filières de valorisations économiques de la haie sans concurrence avec les filières forestières déjà développées

INFORMATIONS À RETENIR DES SPÉCIFICITÉS PSE

Déploiement tardif du Label Haie dans le calendrier des PSE

Interaction importante avec d'autres territoires qui développent le Label Haie

Contact :

CPIE Des Pays Creusois -

Florentin BRARD

Chargé de projets Haies et Référent Régional pour le Label Haie, en Nouvelle-Aquitaine
fbrard@cpiepayscreusois.com



Crédits photos :

p. 1 : Négarioux Peyrelevalde — Source : PNR de Millevaches

p. 4 : Formation pour le diagnostic des haies — Source : CPIE Pays Creusois